

CABINET

Arrêté n° 6439 /MTSS-CAB.-

portant nomination des membres du secrétariat permanent de la
commission technique du comité de pilotage du projet de mise en
place du régime d'assurance maladie

LE MINISTRE D'ETAT, COORDONNATEUR DU POLE SOCIO-CULTUREL,
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 004/86 du 25 février 1986 instituant le code de sécurité sociale en
République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 31-2011 du 15 juillet 2011 instituant le système de sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2009-391 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du
ministre du travail et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2009-469 du 24 décembre 2009 portant organisation du
ministère du travail et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux
ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011-737 du 12 décembre 2011 modifiant la composition du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012 - 25 du 2 février 2012 portant création, attributions et
organisation du comité de pilotage du projet de mise en place du régime
d'assurance maladie ;

ARRETE :

Article premier : Sont nommés membres du secrétariat permanent de la
commission technique du comité de pilotage du projet de mise en place du régime
d'assurance maladie :

- secrétaire permanent : monsieur Jean Paul TOTO, directeur général de la
sécurité sociale.

Membres :

- monsieur Jean Marie KIAN, attaché à la sécurité sociale du ministre du travail et de la sécurité sociale ;
- monsieur Alfred IBOUANGA, directeur des soins et des services de santé à la direction générale de la santé.

Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 9 juin 2012

LE MINISTRE D'ETAT, COORDONNATEUR GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA NUTRITION ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(Large handwritten signature and scribble)

Général de division Florent NTSIBA.-

AMPLIATIONS :

- Ministères concernés 2
- Intéressés 3
- JORC 1
- SGG 2
- Archives 2/10

ARRÊTÉ :

Article premier : Sont nommés membres du secrétariat permanent de la commission technique du comité de pilotage du projet de mise en place du régime d'assurance maladie :

secrétariat permanent : monsieur Jean Paul TOTO, directeur général de la sécurité sociale.